Avant Garde de la Motte Gymnastique
Informations 2019/2020

Affilié FFG 27070 055

Plus de renseignements
- ✓ **site: www.agm-vesoul.com**
- ✓ **@ : gym@agm-vesoul.com**
- ✓ **Lieu de pratique**

Lieu de pratique

Maison des Associations, 53 rue Jean Jaurès, Vesoul (Salle spécialisée de gymnastique Charles Emann)

Réinscriptions des adhérents 2018

Du 10 juin au 10 juillet 2019 accompagnée du ou des chèques de cotisation **dont un de 50 euros d'acompte** encaissé le 15/09**.**
Après le 10 juillet les gymnastes non réinscrits ne seront pas prioritaires à la rentrée.

Nouvelles inscriptions : samedi 7 septembre 2019 lors des portes ouvertes

Tarifs : Entre parenthèses les dates d'encaissement des chèques

- ✓ Petite Enfance (nés en 2014 et après) : **158 €**
  Possibilité de 4 chèques à l'inscription 50 € (15/09) ; 48 € (10/11) ; 30 € (10/02) ; 30 € (10/05).
- ✓ Adhérents nés en 2013 et avant : **193 €**
  Possibilité de 4 chèques à l'inscription 50 € (15/09) ; 73 € (10/11) ; 35 € (10/02) ; 35 € (10/05)
- ✓ Etudiants sur présentation de la carte : **110 €** :
  Possibilité de 2 chèques à l'inscription 50 € ; (15/09) ; 60 € (10/12)

Tarifs famille : 2 adhésions : 10% sur les deux cotisations
3 adhésions : 20 % sur les trois cotisations
4 adhésions ou plus : 30% sur les cotisations.

Notre association est affilée à l'ANCV, nous acceptons le paiement avec des **chèques vacances** ou des **coupons sport**
Sur demande nous délivrons des reçus pour les C.E. qui participent au financement des activités sportives.

Licence/assurance : Notre club est affilié à la F.F.Gym.
Une assurance est comprise dans la licence. La notice explicative vous est transmise par courriel, visible sur le site et affichée dans la salle.
Attention : **Remplir et signer le bulletin d'adhésion au verso de la feuille d'inscription**.
Une assurance optionnelle est possible, notamment pour les pratiquants salariés.

Un certificat médical est obligatoire valable 3 ans de date à date (1 an pour les compétiteurs en performance)

- ✓ Déjà adhérent : il vous sera signifié si le CM en possession du club est encore valable
  - Si oui vous devrez remplir une attestation relative au "questionnaire de santé" au verso de la feuille d'inscription
  - Si non vous devrez fournir un nouveau certificat médical
- ✓ Nouveaux adhérents : vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités gymniques.

Pour les 2013 et avant, le CM doit contenir la mention "en compétition" afin d'anticiper toute orientation vers des groupes compétitifs en cours de saison après concertation parents/club.

Attention, l'adhésion ne sera validée qu'après réception de la fiche d'inscription remplie recto/verso et signée, du paiement de la cotisation et du certificat médical. Le dossier doit être rendu le 10 juillet pour les anciens adhérents et dans les 15 jours qui suivent la rentrée pour les nouveaux.